

la CREUSE
le Département

L'ESPRIT
CREUSE



AVEC
LE PLAN
SANTÉ,
DITES... 23 !

**Vous êtes ÉTUDIANTS
en MÉDECINE !**

LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE

RENDEZ-VOUS SUR WWW.ESPRIT-CREUSE.FR



Aide au(x) stage(s) pendant votre externat et votre internat



Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente
en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

**BÉNÉFICIEZ À PARTIR DE LA 4^{ÈME} ANNÉE
JUSQU'À LA FIN DE VOS ÉTUDES, POUR CHAQUE
MOIS DE STAGE EFFECTUÉ EN CREUSE AUPRÈS
D'UN MAÎTRE DE STAGE (MS) LIBÉRAL :**

• AIDE FORFAITAIRE
AUX DÉPLACEMENTS⁽¹⁾

**300 €
PAR MOIS**

• AIDE FORFAITAIRE
À L'HÉBERGEMENT⁽¹⁾

**200 €⁽²⁾
PAR MOIS**

(1) SOUS RÉSERVE D'ATTESTATION DÉLIVRÉE PAR LE MS

(2) EN CAS D'ABSENCE DE LOGEMENT DISPONIBLE AU SEIN
DE LA MSP, DU TERRITOIRE COMMUNAL...

AU SEIN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE,
AIDE FORFAITAIRE STAGE EN PMI, MDPH, PÔLES AUTONOMIE
ET SANTÉ AU TRAVAIL :

• 6 MOIS DE STAGE MAXIMUM AVEC 150€ PAR MOIS

> SOIT 900€ PAR ÉTUDIANT, EN PLUS DES AIDES AUX DÉPLACEMENTS
ET À L'HÉBERGEMENT

Bourse départementale

VOUS VOUS ENGAGEZ :

- À VOUS INSTALLER EN CREUSE
- À EXERCER PENDANT 3 ANS DANS LES 3 MOIS
SUIVANT L'OBTENTION DE VOTRE DIPLÔME,

NOUS VOUS VERSERONS :

DE LA 7^{ÈME}
À LA 9^{ÈME}
ANNÉE

> SOIT
600 €
PAR MOIS

- > CUMUL POSSIBLE AVEC LE CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC
- > POSSIBILITÉ DE BONIFICATION PAR LES INTERCOMMUNALITÉS ET/OU
LES COMMUNES



VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Contactez Isabelle MARTY : 05 44 30 23 91

sante23@creuse.fr - www.esprit-creuse.fr

L'ESPRIT
CREUSE